

Arrêté n° SMPM – 2023-01 Ecole de Médecine

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi nº 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié (arrêté du 22 octobre 2021) relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE:

Article 1 : Le jury du Parcours spécifique accès santé, pour les étudiants de :

- Parcours d'Accès Spécifique Santé (P.A.S.S.)
- Licence avec une option Accès Santé (L.A.S.)

Est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Parcours spécifique accès santé (PASS)

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Monsieur le Doyen LEONETTI Georges <u>Suppléant(e)</u>: Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Liste des membres :

Monsieur le Professeur LEONETTI Georges-Représentant de la formation de Médecine

Monsieur le Professeur FOTI Bruno- Représentant de la formation d'Odontologie

Monsieur le Professeur RATHELOT Pascal- Représentant de la formation de Pharmacie

Monsieur MIRAPEIX Sébastien- Représentant de la formation de Masso-Kinésithérapie

Madame ZAKARIAN Carole - Représentant de la formation de Maïeutique

Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia – Présidente du comité des Etudes Monsieur le Professeur VITON Jean-Michel – Directeur de l'École de Médecine

Monsieur le Professeur BORG Jean-Paul

Monsieur le Professeur CASTINETTI Frédéric

Monsieur le Professeur CHAMPSAUR Pierre

Monsieur le Professeur DESSI Patrick

Monsieur le Docteur DEVRED François

Monsieur le Professeur BLIN Olivier

Madame le Professeur FAVEL Anne

Monsieur le Docteur GAUBERT Jacques Monsieur le Professeur GIORGI Roch Monsieur le Professeur GUIEU Régis Monsieur le Professeur GUILLET Benjamin Monsieur le Professeur GUYE Maxime

Monsieur le Professeur KOVACIC Hervé

Monsieur le Professeur LE COZ Pierre

Monsieur le Professeur LE CORROLLER Thomas

Madame le Professeur PELISSIER Anne-Laure

Monsieur le Professeur PIRRO Nicolas

Monsieur le Professeur ROLL Patrice

Monsieur le Professeur RUQUET Michel

Monsieur le Professeur TERME Thierry

Enseignant d'une discipline autre que celle de la santé :

Monsieur le Professeur DANTIN Pierre - Enseignant chercheur en sciences du sport

Personnalité qualifiée extérieure à l'Université :

Monsieur PICAL Jean-Claude – Directeur de la fonction publique hospitalière – Administrateur du groupement de coordination sanitaire

2ème membre extérieur à l'Université:

Monsieur NOURIAN Norbert- Délégué régional - conseil de Provence

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Semestre 2 et année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Monsieur le Doyen LEONETTI Georges <u>Suppléant(e)</u>: Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia

Liste des membres :

Monsieur le Professeur LEONETTI Georges - Représentant de la formation de Médecine

Monsieur le Professeur FOTI Bruno - Représentant de la formation d'Odontologie

Monsieur le Professeur RATHELOT Pascal - Représentant de la formation de Pharmacie

Monsieur MIRAPEIX Sébastien - Représentant de la formation de Kinésithérapie

Madame ZAKARIAN Carole - Représentant de la formation de Maïeutique

Madame le Professeur CHAUMOITRE Kathia – Présidente du comité des Etudes Monsieur le Professeur VITON Jean-Michel – Directeur de l'École de Médecine

Monsieur le Professeur BORG Jean-Paul

Monsieur le Professeur CASTINETTI Frédéric

Monsieur le Professeur CHAMPSAUR Pierre

Monsieur le Professeur DESSI Patrick

Monsieur le Docteur DEVRED François

Monsieur le Professeur BLIN Olivier

Madame le Professeur FAVEL Anne

Monsieur le Docteur GAUBERT Jacques

Monsieur le Professeur GIORGI Roch

Monsieur le Professeur GUIEU Régis

Monsieur le Professeur GUILLET Benjamin

Monsieur le Professeur GUYE Maxime

Monsieur le Professeur KOVACIC Hervé

Monsieur le Professeur LE COZ Pierre

Monsieur le Professeur LE CORROLLER Thomas

Madame le Professeur PELISSIER Anne-Laure

Monsieur le Professeur PIRRO Nicolas

Monsieur le Professeur ROLL Patrice

Monsieur le Professeur RUQUET Michel

Monsieur le Professeur TERME Thierry

Enseignant d'une discipline autre que celle de la santé :

Monsieur le Professeur DANTIN Pierre - Enseignant chercheur en sciences du sport

Personnalité qualifiée extérieure à l'Université :

Monsieur PICAL Jean-Claude- Directeur de la fonction publique hospitalière - Administrateur du groupement de coordination sanitaire

2ème membre extérieur à l'Université:

Monsieur NOURIAN Norbert- Délégué régional - conseil de Provence

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

<u>Article 2</u>: Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

Éric BERTON